



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

4 novembre 2019

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745, rue Gouin, le lundi 4 novembre 2019 à 19 h sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence de la mairesse suppléante, Céline Bourbeau, de la conseillère Cathy Varnier et des conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette, Gérard Tremblay, du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que du directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry.

**PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
Le 4 novembre 2019 à 19 h**

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 octobre 2019
4. Présentation des organismes et période de questions
 - 4.1. M. Pierre Grégoire – Brunch-bénéfice au profit des Paniers de Noël
 - 4.2. Mesdames Norma Husk et Isabelle Gosselin – Société d'histoire du comté de Richmond – Murale
 - 4.3. Mme Norma Husk – Société d'histoire du comté de Richmond – Demande de soutien financier
 - 4.4. M. Dominic Fontaine-Lasnier – Dépôt d'une pétition
 - 4.5. Mme Aude Néron – Processus de modification de zonage ou du schéma d'aménagement
 - 4.6. MM. Benoit St-Pierre et Shawn Frost – Couvent Mont Saint-Patrice
 - 4.7. Mme Caroline Ferland – Centre d'art
 - 4.8. La conseillère municipale Céline Bourbeau – École de musique
 - 4.9. Le conseiller municipal Gérard Tremblay – Couvent Mont Saint-Patrice - Conflit
5. Service récréatif – M. François Séguin
 - 5.1. Place René-Thibault – Remplacement de l'enseigne – Soumission reçue
6. Urbanisme
 - 6.1. Premier projet de règlement no. 264 permettant l'entreposage intérieur à des fins commerciales dans la zone C-9, modifiant le règlement de zonage no. 108 – Adoption
 - 6.2. Premier projet de règlement no. 265 permettant l'entreposage intérieur à des fins commerciales sous conditions, modifiant le règlement d'usage conditionnel no. 212 – Adoption
 - 6.3. Projet de règlement no. 267 appliquant un tarif pour le renouvellement de permis ou de certificats d'autorisation, modifiant le règlement de permis et certificats no. 111 – Adoption
 - 6.4. 65-73, rue Principale Nord – Pose d'une porte blanche
 - 6.5. 148, rue Principale Nord – Approbation de fin de travaux pour le déboursé
7. Gestion et administration
 - 7.1. Administration – Direction générale
 - 7.1.1. Caisse Desjardins du Val-Saint-François – Rue Belmont – Emprunt temporaire
 - 7.1.2. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Enlèvement et transport des matières résiduelles – Prolongation de l'entente



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 7.1.3. Infotech – Contrat de soutien 2019-2020 - Proposition
 - 7.1.4. Règlements d'emprunts nos. 45 et 48 – Refinancement
 - 7.1.4.1. Résolution d'adjudication
 - 7.1.4.2. Résolution de concordance, de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 217 500 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019
 - 7.1.4.3. Résolution d'approbation du tableau combiné
 - 7.1.5. Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, Volet 1 – Sous-volet 1.1 – Renouvellement de conduites, projet de travaux 6^e Avenue
8. Demande d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
- 8.1. MAXI Richmond – La Grande guignolée des médias – Demande d'autorisation de sollicitation financière et d'aide technique
 - 8.2. MRC du Val-Saint-François – Journal La Tribune – Lettre d'engagement au soutien
 - 8.3. Tournoi national atome Mousquiri 2019 – Demande de commandite
 - 8.4. Comité rayonnement de la Ville de Richmond – Rencontre - Invitation
9. Correspondances diverses
- 9.1. M. Laurent Frey – Oriflammes – Offre
 - 9.2. Bureau du lieutenant-gouverneur du Québec – Programme de Distinctions honorifiques – Médailles pour les aînés – Candidature
 - 9.3. Opération Nez Rouge Val-Saint-François – Retrait du service de raccompagnement
 - 9.4. Commission scolaire des Sommets – Projet de loi no. 40 – Demande d'appui
10. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
11. Factures à être approuvées par le conseil municipal – Principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
12. Affaires nouvelles
- 12.1. Jour du Souvenir
 - 12.2. Politique familiale
13. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle ainsi qu'aux élus et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.
(Adoptée)

2019-11-04-01



2019-11-04-02

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 octobre 2019

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 21 octobre 2019 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé. (Adoptée)

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux.

4.1. M. Pierre Grégoire – Brunch-bénéfice au profit des Paniers de Noël

M. Pierre Grégoire invite les élus au brunch bénéfice de la Caisse Desjardins du Val-Saint-François au profit des Paniers de Noël qui se tiendra le dimanche 17 novembre prochain de 9h à 13h au Centre Sainte-Famille.

4.2. Mesdames Norma Husk et Isabelle Gosselin – Société d'histoire du comté de Richmond - Murale

Mesdames Norma Husk et Isabelle Gosselin informent les élus que la Société d'histoire du comté de Richmond souhaite la réalisation d'une murale sur l'édifice de la quincaillerie Richmond qui serait réalisée par l'organisme MURIR de Sherbrooke qui est reconnu mondialement pour ses travaux en trompe-l'œil. Une demande d'aide financière pour ce projet est adressée à la Ville. Le maire leur mentionne que ladite demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2020.

4.3. Mme Norma Husk – Société d'histoire du comté de Richmond – Demande de soutien financier

Mme Norma Husk de la Société d'histoire du comté de Richmond demande également si la Ville de Richmond pourrait offrir un soutien financier annuel à l'organisme tout en laissant à la municipalité le soin de fixer le montant qui pourrait être octroyé.

4.4. M. Dominic Fontaine-Lasnier – Dépôt d'une pétition

M. Dominic Fontaine-Lasnier dépose une pétition de plus de 600 signataires dont plusieurs proviennent de nombreuses municipalités de la région et de l'extérieur de la région. Il demande également si la Ville a reçu une demande de modification de zonage. Le directeur général lui répond qu'aucune demande n'a été déposée pour l'instant.

4.5. Mme Aude Néron – Processus de modification de zonage ou du schéma d'aménagement

Mme Aude Néron demande quel est le processus de modification de zonage ou du schéma d'aménagement. Le directeur lui mentionne qu'il pourra lui revenir à une prochaine rencontre.

4.6. MM. Benoit St-Pierre et Shawn Frost – Couvent Mont Saint-Patrice

MM. Benoit St-Pierre et Shawn Frost du Couvent Mont Saint-Patrice précisent que la mission de l'organisme est de remettre en état le bâtiment. À ce jour, des



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

travaux d'installation d'une alarme incendie, de gicleurs et au système de chauffage ont été effectués. Il reste beaucoup à faire dont l'installation d'un ascenseur pour donner un meilleur accès aux troisième et quatrième étages de l'immeuble.

4.7. Mme Caroline Ferland – Centre d'art

Mme Caroline Ferland vient préciser que le Centre d'art est un lieu de diffusion reconnu par le ministère de la Culture et que de l'argent est disponible pour la diffusion.

4.8. La conseillère municipale Céline Bourbeau – École de musique

La conseillère Céline Bourbeau souligne qu'elle a émis, lors de l'assemblée publique d'information du Centre d'art, la suggestion que l'école de musique demeure au Couvent Mont Saint-Patrice, ce à quoi le conseil d'administration dudit Centre d'art s'est montré réceptif. Elle demande à M. St-Pierre si des avancées ont eu lieu à ce sujet. M. St-Pierre précise qu'il y a eu des échanges de courriels sans plus.

4.9. Le conseiller municipal Gérard Tremblay – Couvent Mont Saint-Patrice - Conflit

Le conseiller Gérard Tremblay demande si les dirigeants du Couvent Mont Saint-Patrice feront part un jour de leur version du conflit qui semble exister. M. St-Pierre mentionne que le problème remonte à plusieurs années avec des arranges de loyers de 20 000 \$. Il croit malgré tout que le projet de rénovation du couvent est viable; que l'ascenseur est nécessaire pour l'exploitation des 3^e et 4^e étages de l'édifice.

5. SERVICE RÉCRÉATIF – M. FRANÇOIS SÉGUIN

5.1. Place René-Thibault – Remplacement de l'enseigne – Soumission reçue

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

6. URBANISME

2019-11-04-03

6.1. Premier projet de règlement no. 264 permettant l'entreposage intérieur à des fins commerciales dans la zone C-9, modifiant le règlement de zonage no. 108 - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le premier projet de règlement no. 264 permettant l'entreposage intérieur à des fins commerciales dans la zone C-9, modifiant le règlement de zonage no. 108. (Adoptée)

2019-11-04-04

6.2. Premier projet de règlement no. 265 permettant l'entreposage intérieur à des fins commerciales sous conditions, modifiant le règlement d'usage conditionnel no. 212 - Adoption

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le premier projet de règlement no. 265 permettant l'entreposage intérieur à des fins commerciales sous conditions, modifiant le règlement d'usage conditionnel no. 212. (Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

2019-11-04-05

6.3. Projet de règlement no. 267 appliquant un tarif pour le renouvellement de permis ou de certificats d'autorisation, modifiant le règlement de permis et certificats no. 111 - Adoption

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le projet de règlement no. 267 appliquant un tarif pour le renouvellement de permis ou de certificats d'autorisation, modifiant le règlement de permis et certificats no. 111. (Adoptée)

2019-11-04-06

6.4. 65-73, rue Principale Nord – Pose d'une porte blanche

CONSIDÉRANT la demande du promoteur de changer la porte d'entrée commerciale;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur propose 3 modèles de portes;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le propriétaire du 65-73, rue Principale Nord à changer sa porte du local commercial pour une porte blanche avec grande vitre sans carrelage. (Adoptée)

2019-11-04-07

6.5. 148, rue Principale Nord – Approbation de fin de travaux pour le déboursé

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a obtenu l'autorisation du conseil municipal pour effectuer des travaux de rénovation de la façade de l'immeuble du 148, rue Principale Nord par la résolution no. 2018-11-19-04;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés et sont à la satisfaction de l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu l'ensemble des documents nécessaires au versement de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière conformément au programme de revitalisation du cadre bâti correspondant à 50% des coûts admissibles, maximum 10 000 \$; et une aide financière de 400 \$ correspondant au maximum accordé pour la réalisation d'une esquisse le tout pour une aide financière au montant de 10 400 \$. (Adoptée)

7. GESTION ET ADMINISTRATION

7.1. Administration – Direction générale



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

2019-11-04-08

7.1.1. Caisse Desjardins du Val-Saint-François – Rue Belmont – Emprunt temporaire

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt no. 263 au montant de 378 000 \$ pour financer les travaux de réfection de la rue et des trottoirs de la rue Belmont a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} octobre 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la Ville de retarder cet emprunt au début de 2020 afin de bénéficier de meilleurs taux de financement;

CONSIDÉRANT QU'un emprunt temporaire à demande est nécessaire en attendant la réalisation de l'emprunt auprès du gouvernement;

POUR CES MOTIFS;

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville de Richmond demande à la Caisse Desjardins du Val-Saint-François l'émission d'un financement temporaire au montant de 378 000 \$; que la Ville s'engage à défrayer les coûts d'ouverture de dossier de 250 \$; que le maire ou le maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente.
(Adoptée)

2019-11-04-09

7.1.2. Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François – Enlèvement et transport des matières résiduelles – Prolongation de l'entente

CONSIDÉRANT QUE le contrat qui lie la Ville de Richmond et la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François pour la collecte des matières résiduelles se termine le 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT la demande de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François de prolonger l'entente de six mois, jusqu'au 31 décembre 2020 afin d'assurer un service continu;

CONSIDÉRANT l'entente actuelle entre la Ville de Richmond et West Management pour l'enfouissement des déchets qui se terminera le 30 juin 2020 et qu'au moment de l'octroi du contrat, West Management disposait d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement valide jusqu'à cette date;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les cités et villes permet, par son article 573, de conclure un contrat de gré à gré avec une régie intermunicipale, sans appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prolonger le contrat de 6 mois avec une option d'enfouissement des déchets en plus de la collecte de ces derniers;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité de prolonger l'entente de collecte des déchets avec la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020, et d'avoir une option pour l'enfouissement des déchets pour la même période.
(Adoptée)

2019-11-04-10

7.1.3. Infotech – Contrat de soutien 2019-2020 - Proposition

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de renouveler, avec Infotech, le contrat
3950



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

de soutien 2019-2020 au montant de 6 470 \$, taxes en sus, pour l'exercice financier 2020.
(Adoptée)

7.1.4. Règlements d'emprunt nos. 45 et 48 - Refinancement

2019-11-04-11

7.1.4.1 Résolution d'adjudication

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	4 novembre 2019	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 novembre 2019
Montant :	217 500 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Richmond a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 novembre 2019, au montant de 217 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

41 100 \$	2,20000 %	2020
42 300 \$	2,20000 %	2021
43 400 \$	2,25000 %	2022
44 800 \$	2,35000 %	2023
45 900 \$	2,60000 %	2024

Prix : 98,00100 Coût réel : 3,08279 %

2 - CD DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

41 100 \$	3,39000 %	2020
42 300 \$	3,39000 %	2021
43 400 \$	3,39000 %	2022
44 800 \$	3,39000 %	2023
45 900 \$	3,39000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,39000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers:



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Richmond accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 novembre 2019 au montant de 217 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 45 et 48. Ces billets sont émis au prix de 98,00100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.
(Adoptée)

2019-11-04-12

7.1.4.2. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 217 500 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Richmond souhaite emprunter par billets un montant total de 217 500 \$ qui sera réalisé le 12 novembre 2019, réparti comme suit:

Règlements d'emprunt nos	Pour un montant de
45	113 200 \$
48	104 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers:

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 12 novembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 mai et le 12 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020.	41 100 \$	
2021.	42 300 \$	
2022.	43 400 \$	
2023.	44 800 \$	
2024.	45 900 \$	(à payer en 2024)
2024.	0 \$	(à renouveler)

(Adoptée)

2019-11-04-13

7.1.4.3. Résolution d'approbation du tableau combiné

ATTENDU la présentation du tableau combiné en date du 12 novembre 2019 produit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'approuver le tableau combiné présenté par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dont la date d'émission est prévue pour le 12 novembre 2019 au montant de 217 500 \$ au taux d'intérêt selon la proposition reçue. (Adoptée)

2019-11-04-14

7.1.5. Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, Volet 1 – Sous-volet 1.1 – Renouvellement de conduites, projet de travaux 6^e Avenue

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;
- la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU. (Adoptée)

8. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

2019-11-04-15

8.1. MAXI Richmond – La Grande guignolée des médias – Demande d'autorisation de sollicitation financière et d'aide technique

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le marché d'alimentation
3953



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

MAXI à faire de la sollicitation pour la Grande guignolée des médias, à l'intersection des rues Craig et du Collège, le jeudi 5 décembre prochain de 9 h à 16 h 30; attendu qu'une copie de la présente sera transmise à la Sûreté du Québec et que le Service des travaux publics fournisse des cônes oranges ainsi qu'un abri temporaire pour les bénévoles. (Adoptée)

2019-11-04-16

8.2. MRC du Val-Saint-François – Journal La Tribune – Lettre d'engagement au soutien

CONSIDÉRANT la mission du journal La Tribune de couvrir l'actualité estrienne et non seulement celle de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise propriétaire du journal La Tribune est en difficulté financière;

CONSIDÉRANT la volonté des employés du quotidien estrien de se porter acquéreurs par l'entremise d'une coopérative de solidarité afin d'assurer la poursuite des activités et la pérennité du quotidien;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé une contribution de 50 M \$ pour les 5 prochaines années afin de soutenir la presse écrite québécoise;

CONSIDÉRANT QUE le journal La Tribune de Sherbrooke demande un appui de la municipalité pour assurer sa relance;

POUR CES MOTIFS.

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville de Richmond s'engage à contribuer annuellement, pour les 5 prochaines années, notamment en la réalisation d'un cahier spécial sur Richmond; que cet engagement est uniquement lié à la relance du quotidien La Tribune afin de favoriser la poursuite des activités et démontrer notre détermination à contribuer à l'avenir de la presse écrite régionale. (Adoptée)

8.3. Tournoi national atome Mousquiri 2019 – Demande de commandite

Une lettre du comité organisateur du Tournoi national atome Mousquiri 2019 demandant une aide financière est déposée. Il est convenu que cette demande soit présentée lors de l'étude des budgets.

8.4. Comité rayonnement de la Ville de Richmond – Rencontre - Invitation

Une lettre du Comité rayonnement de la ville de Richmond invitant le conseil municipal à une importante rencontre le 12 novembre prochain pour favoriser les échanges entre les acteurs du grand Richmond, développer une meilleure synergie et examiner un projet qui tient à cœur audit comité est présentée pour information.

9. CORRESPONDANCES DIVERSES

9.1. M. Laurent Frey – Oriflammes - Offre

Une correspondance de M. Laurent Frey offrant d'acheter les originaux des oriflammes de la ville est présentée. Il est convenu que cette demande soit présentée lors de l'étude des budgets.



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

9.2. Bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec – Programme de Distinctions honorifiques – Médailles pour les aînés - Candidature

Le directeur dépose un courriel reçu du Bureau du Lieutenant-gouverneur du Québec invitant à participer au Programme des distinctions honorifiques afin de souligner l'excellence du travail bénévole des aînés par l'attribution de la Médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés.

9.3. Opération Nez Rouge Val-Saint-François – Retrait du service de raccompagnement

Le directeur présente une correspondance reçue de l'organisme Opération Nez Rouge Val-Saint-François avisant que ledit organisme a pris la décision de retirer le service de raccompagnement dans le secteur du Val-Saint-François pour la campagne 2019 et ce, suite à plusieurs constats qui se sont accumulés depuis quelques années, dont le manque de bénévoles, l'implication d'organismes qui oeuvrent pour la jeunesse et/ou le sport de même que l'absence d'un local adéquat. Il y est indiqué également que ledit organisme sera tout de même ouvert à analyser la possibilité d'une réimplantation du service dans le Val-Saint-François dans le futur, selon l'intérêt perçu des municipalités, des organisations et des communautés locales.

9.4. Commission scolaire des Sommets – Projet de loi no. 40 – Demande d'appui

Le directeur dépose une correspondance reçue de la Commission scolaire des Sommets demandant une résolution d'appui du conseil municipal pour contrer le projet de loi no. 40 qui vise à abolir les commissions scolaires pour les remplacer par des conseils de services scolaires régionaux.

2019-11-04-17

10. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 686 810,88 \$, tel qu'il appert au tableau préparé par Mme Donna Smith, en date du 1^{er} novembre 2019.

(Adoptée)

2019-11-04-18

11. FACTURES À ÊTRE APPROUVÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 36 343,61 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

4 NOVEMBRE 2019

FACTURES A ETRE APPROUVEES PAR LE CONSEIL

		AVANT TAXES	APRES TAXES
FNX INNOV	SURVEILLANCE - RUE PRINCIPALE SUD	11,187.00	12,862.25
CHEMIN DE FER ST-LAURENT & ATLANTIQUE	AGENTS DE SIGNAUX - RUE PRINCIPALE SUD	4,350.00	5,001.41
DAVID LEBLOND INC.	PAVAGE	10,975.03	12,618.54
SEL WARWICK	SEL A GLACE	9,831.58	11,303.86
GRAND TOTAL		36,343.61	41,786.06

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Jour du Souvenir

Les élus soulignent que le Jour du Souvenir sera souligné le dimanche 10 novembre prochain par la Légion Canadienne.

12.2 Politique familiale

La conseillère Varnier rappelle que la consultation populaire pour la préparation de la future politique familiale se tiendra le dimanche 17 novembre prochain en avant-midi.

2019-11-04-19

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 20 h 18, que la présente assemblée soit levée. (Adoptée)

Maire

Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 716.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier